



Résidence pour naturalisation étudiant

Par **waltercaneri**, le **12/08/2021** à **17:43**

Bonjour,

J'ai fait ma licence à Paris (3 ans). J'ai commencé mon master à Paris aussi mais en faisant un échange d'un an en Allemagne (toujours inscrit à l'université à Paris). Maintenant je vais rentrer en France et je veux demander la naturalisation (je suis mexicain d'origine).

J'ai peur de me faire refuser à cause de cette dernière année où j'ai habité en Allemagne. Je n'ai pas eu de titre de séjour allemand et mon titre de séjour français était valable avant mon départ et après mon retour.

Est-ce que ma crainte est justifiée ? Est-ce commun de se faire refuser tant qu'étudiant (avec un bon CV) ?

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **12/08/2021** à **21:19**

Bonjour

Pour demander la naturalisation, il faut avoir vécu 5 ans en France au moins, sans interruption.

De plus, la plupart du temps, il n'est possible aux étudiants étrangers d'obtenir la naturalisation qu' à condition de prouver une insertion professionnelle.